

Information réglementée

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD NI DANS AUCUN AUTRE ETAT DANS LEQUEL UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE.

Le 30 septembre 2014, 11:20 heures CEST

Clôture de l'Offre avec Droits de Préférence ; L'Offre Publique d'Acquisition portant sur des Obligations "Retail" est devenue inconditionnelle

Conformément à l'article 15, §1^{er}, de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, Nyrstar NV ("Nyrstar" ou la "Société") a annoncé aujourd'hui que 170.022.544 actions nouvelles ont été émises le 30 septembre 2014 suite à la clôture de son offre d'actions nouvelles avec droits de préférence (extra-légaux) pour les actionnaires existants de la Société pour un montant total de €251.633.365,12 (l'"Offre avec Droits de Préférence").

En conséquence de l'Offre avec Droits de Préférence :

- le capital social de Nyrstar a été augmenté de € 17.002.254,40, de manière à le porter de €17.002.254,40 à €34.004.508,80 ;
- le nombre d'actions représentatives du capital social de Nyrstar a été augmenté de 170.022.544 actions, de manière à le porter de 170.022.544 à 340.045.088 actions.

En sus des actions existantes, Nyrstar dispose d'obligations convertibles en circulation pour un montant en principal total de €120.000.000. Les obligations convertibles peuvent être converties à tout moment au prix de conversion actuel de €3,71 (arrondi) par action. Le prix de conversion peut être ajusté dans certaines circonstances. Sur la base du prix de conversion actuel (arrondi) et dans l'hypothèse où toutes les obligations convertibles restantes seraient converties, 32.345.013 actions nouvelles seraient émises.

Compte tenu de la clôture de l'Offre avec Droits de Préférence, l'offre publique d'acquisition volontaire conditionnelle rémunérée en numéraire (l'"Offre Publique d'Acquisition") par Nyrstar Netherlands (Holdings) B.V. (l'"Offrant"), une filiale détenue entièrement par la Société, en vue d'acheter pour un montant en principal total maximal de €320.000.000 (i) l'ensemble des €220.000.000 (montant en principal) d'obligations en circulation portant intérêt à un taux fixe de 5,5 pour cent émises par la Société le 9 avril 2010 et venant à échéance le 9 avril 2015 (ISIN BE6000680668), et (ii) pour un montant en principal total maximal de €100.000.000, des obligations dont le montant en principal en circulation s'élève à €515.000.000 et portant intérêt à un taux fixe de 5,375 pour cent émises par la Société le 11 mai 2011 et venant à échéance le 11 mai 2016 (ISIN BE6220236143), est devenue inconditionnelle. Pour de plus amples informations sur l'Offre Publique d'Acquisition, veuillez consulter le prospectus (le "Prospectus") préparé par l'Offrant. Le Prospectus a été approuvé par l'Autorité des Services et Marchés Financiers belge le 15 septembre 2014 et est disponible en anglais, néerlandais et français. Sous réserve de certaines restrictions, des copies du Prospectus sont disponibles gratuitement sur demande en Belgique auprès de KBC Bank au + 32 78 152 153 (néerlandais ou anglais) et + 32 78 152 154 (français), et auprès de BNP Paribas Fortis au + 32 2 433 41 31 (français ou anglais) ou + 32 2 433 41 34 (néerlandais ou français). Sous réserve de certaines restrictions, le Prospectus peut être consulté sur le site internet de KBC Bank (www.kbc.be/nyrstar) et sur le site internet de BNP Paribas Fortis (www.bnpparibasfortis.be/emissies (néerlandais ou anglais) et www.bnpparibasfortis.be/emissions (français ou anglais)), ainsi que sur le site internet de Nyrstar (www.nyrstar.com). Par ailleurs, et sous réserve des mêmes restrictions, des copies du Prospectus sont disponibles gratuitement à l'adresse Zinkstraat 1, B-2490 Balen, Belgique, n° de téléphone : +32 14 44 95 00.

- Fin -

Communiqué



A propos de Nyrstar

Nyrstar est une entreprise intégrée d'exploitation minière et de raffinage, leader du marché du zinc et du plomb, et jouant un rôle croissant pour ce qui est d'autres métaux de base et précieux, des ressources essentielles qui alimentent l'urbanisation et l'industrialisation rapides de notre monde en mutation. Nyrstar, qui emploie environ 6.500 personnes à travers le monde, possède des exploitations minières, des unités de raffinage et d'autres exploitations en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, en Chine, et en Australie. Les bureaux de Nyrstar, société constituée en Belgique, se trouvent en Suisse. Nyrstar est cotée à la Bourse NYSE Euronext de Bruxelles sous le symbole NYR. Pour de plus amples informations, visitez le site de Nyrstar à l'adresse, www.nyrstar.com.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Investisseurs:

Amy Rajendran Group Manager Investor Relations T: +41 44 745 8103 M: +41 79 722 3089 E: amy.rajendran@nyrstar.com

Presse:

Dirk Delmartino Brunswick Group (Brussels) T: +32 2 235 6510
Pip Green Brunswick Group (London) T: +44 20 7404 5959
nyrstar@brunswickgroup.com

INFORMATION IMPORTANTE

Ce communiqué est uniquement destiné à des fins d'information générale et ne constitue pas une offre de vente ou d'acquisition, ni la sollicitation d'une offre de vente ou d'achat, et aucune vente ou acquisition des titres auxquels il est ici fait référence ne sera effectuée dans aucun Etat où une telle offre, sollicitation, vente ou acquisition serait illégale en l'absence d'enregistrement, d'exemption d'enregistrement ou d'autorisation préalable, conformément au droit des valeurs mobilières de cet Etat. Ce communiqué n'est pas destiné à être distribué, de manière directe ou indirecte, aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ni dans aucun autre Etat dans lequel une telle distribution serait interdite par le droit applicable. Toute personne lisant ce communiqué devrait s'informer et respecter de telles restrictions.

Les titres auxquels il est ici fait référence n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié de temps à autre (le "U.S. Securities Act"), et les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ("U.S. Persons") (tels que définis dans la Réglementation S du U.S. Securities Act) à moins que ces titres soient enregistrés en vertu du U.S. Securities Act ou qu'une exemption à l'obligation d'enregistrement du U.S. Securities Act soit applicable. Nyrstar et ses affiliés n'ont pas enregistré, et n'ont pas l'intention d'enregistrer, quelque partie que ce soit de l'offre des titres concernés aux États-Unis, et n'ont pas l'intention de mener une offre publique de titres aux États-Unis.

Dans tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen qui a mis en œuvre la Directive Prospectus, autre que la Belgique (en ce qui concerne l'Offre avec Droits de Préférence et l'Offre Publique d'Acquisition), ce communiqué est uniquement adressé à et vise uniquement des investisseurs qualifiés dans cet Etat Membre au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive Prospectus. L'expression "Directive Prospectus" signifie la Directive 2003/71/CE (et les amendements y afférents, en ce compris la Directive 2010/73/UE, dans la mesure de sa transposition dans tout Etat Membre visé) et inclut toutes mesures de transposition dans tout Etat Membre.

Ce communiqué est uniquement distribué à, et vise uniquement (a) les personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni, (b) les professionnels de l'investissement visés par l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel qu'amendé (l'"Ordonnance") et (c) les sociétés à haute valeur nette (*high net worth companies*) et les autres personnes à qui il peut être autrement communiqué légalement, visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant désignées comme les "personnes visées"). Les offres ne seront disponibles qu'aux personnes visées, et toute invitation, offre ou accord en vue de souscrire, acheter ou acquérir autrement ou vendre de tels titres ne sera faite qu'aux personnes visées. Toute personne qui n'est pas une personne visée ne devrait pas agir ni se baser sur ce communiqué ou son contenu.

L'Offre Publique d'Acquisition n'est pas faite et ne sera pas faite directement ou indirectement dans, par voie postale ou par toute manière ou instrument qui soit de commerce intérieur ou extérieur ou de toutes facilités auprès d'une bourse nationale, des Etats-Unis, et aucune offre ne peut être faite par aucun usage, moyen, instrument ou facilité de ou aux Etats-Unis ou à des personnes situées aux Etats-Unis. Cela inclut, mais sans s'y limiter, la transmission par facsimile, les courriers électroniques, télex, téléphone, et internet.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus pour les besoins de la Directive Prospectus relatif à l'Offre avec Droits de Préférence ou un prospectus ou mémoire d'offre publique d'acquisition pour les besoins de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, telle qu'amendée (la "Loi relative aux Offres Publiques d'Acquisition") relatif à l'Offre Publique d'Acquisition. Un prospectus et un mémoire d'offre publique d'acquisition préparés et rendus disponibles conformément à la Directive Prospectus et à la Loi sur les Offres Publiques d'Acquisition, le cas échéant, sont publiés, et peuvent être obtenus, entre autres, auprès de la Société. Le Prospectus relatif à l'Offre Publique d'Acquisition peut être obtenu tel que mentionné ci-avant. Les investisseurs ne devraient souscrire aucun des titres auxquels il

Communiqué



est fait référence dans ce document excepté sur la base de l'information contenue dans le prospectus relatif à l'Offre avec Droits de Préférence, et les détenteurs des obligations "retail" de Nyrstar ne devraient vendre aucune de telles obligations auxquelles il est fait référence dans ce communiqué excepté sur la base de information contenue dans le Prospectus relatif à l'Offre Publique d'Acquisition. Les investisseurs et les détenteurs de telles obligations ne peuvent pas accepter une offre de titres auxquels il est fait référence dans le présent communiqué, ni acquérir ou vendre de tels titres, excepté sur la base de l'information contenue dans le prospectus ou prospectus ou mémoire d'offre publique d'acquisition pertinent qui sont publiés ou diffusés par la Société. Ce communiqué ne peut être utilisé comme fondement à un quelconque contrat ou à une quelconque décision d'investissement.

Aucun communiqué ou information afférent(e) à l'offre, la cotation, l'offre publique d'acquisition ou de titres de la Société auxquels il est fait référence ci-dessus ne peut être diffusé au public dans les Etats en dehors de la Belgique où un enregistrement ou une approbation préalable est requis(e) à ces fins. Aucune démarche n'a été entreprise, ni ne sera entreprise, pour l'offre, la cotation, l'offre publique d'acquisition ou les titres de la Société dans toute Etat en dehors de la Belgique où de telles démarches seraient requises. L'émission, l'exercice, ou la vente, la souscription ou l'acquisition de, et l'offre publique d'acquisition portant sur les, titres de la Société sont soumis à des restrictions juridiques ou légales spéciales dans certains Etats. La Société n'est pas responsable si les restrictions susmentionnées ne sont pas respectées par toute personne.